Daniel Goldberg
Président de l'Uniopss

Il ne faut pas jeter les solidarités avec l'eau des déficits!





près le temps des incertitudes, voici celui de l'imprévisibilité continue. Tout cela renforce les raisons de craindre les mois qui viennent, tant pour la situation des personnes vulnérables que nous accompagnons, que pour l'avenir de nos organisations.

Déjà, en 2025, les associations des solidarités et de la santé connaissent des baisses de financement ou des absences de financement correspondant aux besoins, à l'inflation passée, au respect des accords conventionnels agréés ou encore aux coûts supplémentaires dus à des nouvelles obligations normatives. Les organismes sont tous dans un déficit structurel dont ils ne sont pas responsables.

Or, si le montant de la dette publique oblige à agir, il est impératif que l'équation présentée ne semble pas insoluble et que sa tentative de résolution soit équilibrée.

En effet, diminuer la dette en augmentant nos dépenses stratégiques, notamment pour la défense du pays, tout en maintenant des baisses d'impôts non justifiées, ne peut conduire qu'à un échec à moyen terme. La seule solution est alors de baisser en tendance les ressources de pans entiers de l'action publique ou de tourner le dos à des dépenses nécessaires. Or, la santé et les solidarités, tout comme l'éducation, ne sont pas strictement des coûts, mais des investissements qui permettent de se projeter dans l'avenir, de s'assurer collectivement contre les aléas de l'existence, de s'émanciper de sa condition de vie pour être pleinement citoyen, et alors devenir contributeur de notre vie sociale.

De plus, le sentiment s'est développé d'un effort demandé bien injuste car reposant plus fortement sur les classes moyennes et les plus modestes, avec par exemple, des contributions accrues des bas salaires et le gel des prestations sociales. Alors que les derniers chiffres de la pauvreté la montrent déjà au plus haut, le risque de précarisation est accru avec une énième réforme de l'allocation chômage ou la création d'une allocation sociale unique aux contours bien flous. Pensées dans l'urgence, tout cela donne surtout le sentiment d'assécher, sciemment ou non, les politiques publiques de solidarités.

En outre, dans notre secteur, l'action publique n'arrive pas réaliser sa première tâche, avec l'absence de modèle robuste et financé de réponse aux vulnérabilités, de la perte et du manque d'autonomie comme de la protection des enfants. Au contraire, les manques de vision partagée entre l'État et les départements atteignent toujours plus nos capacités à agir. Le dernier exemple en date est le refus d'agrément de l'avenant 68 de la branche du domicile, refus principalement motivé par le manque d'accord entre décideurs publics.

Pour toutes ces raisons et quels que soient les épisodes politiques à venir, cette rentrée ne peut être placée que sous le sceau de l'affirmation de nos convictions et d'une mobilisation accrue pour faire valoir ce à quoi nous contribuons : une société résolument humaine.

UNION SOCIALE

Revue mensuelle d'information et de liaison du réseau UNIOPSS - URIOPSS

15 rue Albert - CS 21306 75214 Paris Cedex 13 Tél.: 01 53 36 35 00 Fax: 01 47 00 84 83 www.uniopss.asso.fr



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION **Daniel Goldberg**

RÉDACTEUR EN CHEF Antoine Janbon

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE Valérie Mercadal

RÉDACTEURS Stéphanie Barzasi, Juliette Cottin, Stéphane Lenoir.

HOTOS

Jean-Marc Armani, Frédéric Fournier, Michel Le Moine, Françoise Stijepovic. RELECTURE

Marie-Alexandrine Louis-François

PUBLICITÉ

Antoine Sourdeix

MAQUETTE

Michel Terrade

IMPRIMERIE
Centr'Imprim
36101 Issoudun cedex

© Union Sociale, reproduction interdite, sauf accord de la rédaction.

ABONNEMENT

France : 60 euros Étranger/hors EU : 70,50 euros Le numéro : 10 euros (règlement par chèque bancaire

(règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de UNIOPSS section I même adresse).

Ce numéro a été tiré à 2 900 ex.

CLAP n° 0727 G 82025 ISSN 0041-7041.9717 Dépôt légal : 07010149 ANNONCEURS

Photo de Une © Frédéric Fournier

Ce journal est imprimé selon le label

